

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 6 février 2012**

**Procès-verbal** de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le 6 ième jour de février deux mille douze (2012) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

**Présences:**

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	absent
Francine Côté	#3	présente
Gilbert Dumont	#4	présent
André Guay	#5	absent
Carol Jean	#6	présent

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**2012-02-19.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Session ordinaire du 9 janvier 2012
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
  - 4.2 PMT Roy- nouveau conseiller
  - 4.3 Règlement no 44-12 - taux de taxation pour 2012
  - 4.4 Constats d'infraction –MRC de Rivière-du-Loup
  - 4.5 Hommage aux bénévoles
  - 4.6 MRC de Rivière-du-Loup- pré-achat livre prestige
  - 4.7 Demande de commandite-Action Chômage Kamouraska Inc.
  - 4.8 Ristourne Mutuelle des Municipalités du Québec
  - 4.9 Ministère de la Justice et directeur de l'état civil
  - 4.10 Avis motion- Programme de revitalisation
  - 4.11 Ajout à la réserve indienne
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Rapport du service incendie
  - 5.2 Protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Arsène
  - 5.3 Modification du schéma de couverture de risque en incendie
  - 5.4 Achat camion incendie

6. TRANSPORT
  - 6.1 Plan d'implantation de la tour Vidéotron et correspondance de Bell
  - 6.2 Prolongement de la rue D'Amours
  - 6.3 Soumission-Éric Royer, arpenteur-géomètre
  - 6.4 Achat- plants élyme des sables
  
7. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 7.1 Décompte progressif no7 –Lot 3
  - 7.2 LER -Rapport géotechnique du 853 au 899 du Patrimoine
  - 7.3 Rapport LCS- du 853 au 899 du Patrimoine
  - 7.4 Etude d'ingénierie –Rue de la grève
  - 7.5 Demande de citoyens
  
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
  - 8.2 Procès-verbal –CPTAQ dossier 400978
  - 8.3 Procès-verbal –CCU du 7 décembre 2011
  - 8.4 Dérogation mineure- 376 rue du Patrimoine
  - 8.5 CPTAQ- décision dossier 400976
  - 8.6 Rénovation cadastrale
  - 8.7 CPTAQ-dossier 374602
  - 8.8 Formation –Inspecteur en bâtiments
  - 8.9 MDDEP- Gestion des résidus de béton, de brique et d'asphalte
  
9. LOISIRS ET CULTURE
  - 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
  - 9.2 Achat table à langer
  - 9.3 Demande d'étude préliminaire
  
10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX
  
11. AUTRES DOSSIERS
  
12. INFORMATIONS – Prochaine réunion le 5 mars 2012
  
13. AFFAIRES NOUVELLES
  
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
  
15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2012-02-20.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 2012**

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le procès-verbal de la session régulière du 9 janvier 2012 soit adopté en sa forme et teneur en ajoutant à la résolution no 2012-01-11.7.2 :

**-Attendu que** des heures doivent être prévues pour le suivi des stations de pompage à l'intérieur du budget prévu;

**-Attendu que** des rapports doivent être fournis régulièrement au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

#### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **2012-02-21.4.1 Ratification des déboursés de janvier 2012 et approbation des comptes du mois**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** les comptes pour la période du 1 au 31 janvier 2012 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 98 784.53\$ à même le fonds général et de 331 600.29\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

##### **4.2 PMT ROY - nouveau conseiller**

Monsieur Jacques Brisson, directeur en assurance des entreprises et courtier en assurances de dommages nous informe que leur entreprise connaît une augmentation de sa clientèle. Suite à cette augmentation, ils ont été dans l'obligation de répartir certains dossiers à d'autres conseillers. Donc, pour notre municipalité, le nouveau conseiller est monsieur Claude Beaulieu.

##### **2012-02-22.4.2 Règlement no 44-12- taux de taxation pour 2012**

**A :** Règlement d'adoption des taux de taxation de l'année financière de **2012**.

**B :** D'imposition de la taxe foncière, des taxes foncières spéciales et des tarifs pour les services :

- d'aqueduc
- collecte et disposition des matières résiduelles
- égouts (entretien)
- égouts (service de la dette)

**ATTENDU QUE** le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

**ATTENDU QU'** un avis de motion de ce règlement a été donné le 5 décembre 2011;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le règlement no 44-12 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

##### **ARTICLE 1 :**

Le taux de taxe foncière générale est fixé à **.7111\$/100\$** pour l'année **2012** conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier **2012**.

##### **ARTICLE 2 :**

Les taux des taxes foncières spéciales identifiées ci-dessous sont fixés pour l'année fiscale **2012** conformément au rôle d'évaluation en vigueur le premier janvier **2012**.

<i>Taxe foncière spéciale (Sûreté du Québec)</i>	<i>.1118 \$/100\$</i>
<i>Taxe foncière spéciale (MRC)</i>	<i>.1377 \$ /100\$</i>
<i>Taxe foncière spéciale (Service Incendie)régl.272</i>	<i>.0182 \$/ 100\$</i>
<i>Taxe foncière spéciale (caserne incendie)régl. 16-08</i>	<i>.0206 \$/100\$</i>

**ARTICLE 3 :**

Le conseil fixe les tarifs suivants pour les services **2012**:

- 1) Le mode de tarification est établi en fonction de l'unité de base.
- 2) La valeur de l'unité de base est décrétée annuellement par règlement.
- 3) L'unité de référence de base est celle d'une résidence unifamiliale.
- 4) Si l'unité à évaluer s'apparente mais est différente de l'unité de référence de base, il faut consulter le présent règlement
- 5) Les unités sont déterminées selon les catégories suivantes:

**TARIFICATION ÉGOUS**  
**111.00\$**

	<b>Unité de base</b>
RÉSIDENTIELS	1
MOTELS	2
RESTAURANTS	2
COMMERCES	1
COIFFEUSES	1
AUBERGES-CHAMBRES-GITES-3 chambres & moins	1,5
INSTITUTIONNELS	1
SERVICES DE SANTÉ	1
BARS	1,5
RÉSIDENCES PERSONNES AGÉES	2
GARAGES	1,5
FERMES	2
MOTEL RÉSIDENTIEL	.3
FERBLANTERIE	.5
SAISONNIERS	0,5

**TARIFICATION AQUEDUC**  
**63.08\$**

	<b>Unité de base</b>
RÉSIDENTIELS	1
MOTELS- SAISONNIERS	1,5
MOTELS	2
RESTAURANTS	2
COMMERCES	1
COIFFEUSES	1
AUBERGES - CHAMBRES - GITES	1,5
INSTITUTIONNELS	1
SERVICES DE SANTÉ	1
BARS	1,5
RÉSIDENCES PERSONNES AGÉES	2
GARAGES	1,5
FERMES	1
SAISONNIERS	0,5
INDUSTRIELS	1
MOTEL RÉSIDENTIEL	.3

FERBLANTERIE

.5

**TARIFICATION MATIÈRES  
RÉSIDUELLES  
167.86\$**

**UNITÉ DE BASE**

RÉSIDENTIELS	1
MOTELS- SAISONNIERS	1,5
MOTELS	2
RESTAURANTS	1
COMMERCES	1
COIFFEUSES	1
AUBERGES - CHAMBRES - GITES	1,5
INSTITUTIONNELS	1
SERVICES DE SANTÉ	1
BARS	1,5
RÉSIDENCES PERSONNES AGÉES	2
GARAGES	1,5
FERMES	1
SAISONNIERS	0,5
INDUSTRIEL	conteneur

Pour conteneur chargement avant :

Conteneur de grandeur suivante :

1.5 mètres cubes	435.66\$
1.75 mètres cubes	455.66\$
2 mètres cubes	475.65\$
2.75 mètres cubes	535.63\$
3 mètres cubes	555.62\$
4 mètres cubes	680.70\$
4.5 mètres cubes	653.04\$
6 mètres cubes et plus	840.66\$

- matières résiduelles 167.86\$ par unité de base
- matières résiduelles - Min. des Transports 5000.00\$ tarif fixe annuel
- égouts (entretien) 111.00\$ par unité de base
- égouts –service de la dette (secteur paroisse) 382.66\$ par unité de logement
- aqueduc 63.08\$ par unité de base
- aqueduc (surplus) 0.45\$ / par m.c. additionnel  
(Dépassant 200 m.c.)
- égouts - service de la dette (D'Amours du Parc) 14,493\$ du mètre linéaire
- égouts – service de la dette (Rue des Muguets) 522.66\$/ par unité de base
- cours d'eau 4457.50\$/tarif fixe pour 2 propriétaires  
identifiés par la MRC de Rivière-du-Loup

**ARTICLE 4 :**

**Tarification selon règlement no 34-10 -Aqueduc, égouts, bassins aérés**

- Taxe foncière spéciale (aqueduc, égouts, bassins) .0130\$/100\$  
(ensemble des évaluations)
- conduite maîtresse 3.58\$/unité  
(desservie ou qui devront être desservie en aqueduc)

- aqueduc (200 à 436 du Patrimoine)	89.23\$/unité
- assainissement (200 à 436 du Patrimoine)	267.69\$/unité
- assainissement (Tous desservis ou qui devront Être desservis en égouts)	16.63\$/unité
- assainissement (437 à 623 du Patrimoine)	129.79\$/unité

La taxation de cette section sera effectuée selon la description des unités d'évaluation du règlement no 34-10.

#### **ARTICLE 5 :**

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est désormais fixé à **15%** à compter du 1<sup>er</sup> janvier **2012**.

#### **ARTICLE 6 :**

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs et les compensations) à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300 \$ pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en trois (3 versements égaux). L'échéance du premier ou unique versement est fixée au trentième jour qui suit l'expédition du compte de taxe. L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 90<sup>ième</sup> jour de la première échéance et le troisième versement est fixé au premier jour ouvrable postérieur au 90<sup>ième</sup> jour qui suit la date d'exigibilité du second versement.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

#### **4.4 Constats d'infraction –MRC de Rivière-du-Loup**

Dépôt au conseil du rapport de la MRC de Rivière-du-Loup indiquant le retour des montants à recevoir lors de la perception des constats d'infraction pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011 qui s'élève à un montant de 6 332.78\$ pour la Municipalité de Cacouna. Pour l'année 2011, un montant de 10 606.15\$ aura été versé à notre municipalité.

#### **2012-02-23.4.5 Hommage aux bénévoles**

Madame Micheline Côté, conseillère publicitaire, du journal Info-Dimanche nous informe qu'elle publiera encore cette année, une section spéciale dans l'édition de Pâques, soit celle du 4 avril prochain. Cette section, « À Pâques, nous leur disons merci! » comprendra l'horaire des messes de Pâques et un hommage à un bénévole de notre municipalité. Le coût de cette publicité est de 95\$ pour le format carte d'affaires, 5"X3" pour 130\$ et finalement le format 5"X5" est de 195\$ plus taxes.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la publicité proposée par le journal Info-Dimanche soit le format carte affaire au montant de 95.00 \$ plus taxes.

**Que** le conseil recommande madame Valérie Gosselin comme personne bénévole.

#### **2012-02-24.4.6 MRC de Rivière-du-Loup-pré-achat livre prestige**

M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup nous demande une prise de position de notre conseil concernant les engagements de pré-achat de livres prestige de la MRC de Rivière-du-Loup.

**Attendu** que le projet de la MRC de Rivière-du-Loup de faire publier un livre prestigieux mettant en valeur le territoire à travers des photos de ses paysages les plus remarquables et des textes présentant des municipalités du territoire;

**Attendu** que ce livre, publié aux éditions GID dans la collection « les belles régions du Québec » sera distribué dans les librairies à compter de mars 2013 et vendu au prix de 54.95\$ plus taxes;

**Attendu** que la réalisation de cet ouvrage est conditionnelle à la conclusion d'un partenariat avec l'éditeur par lequel la MRC s'engage à acheter 1500 exemplaires du livre à un prix préférentiel;

**Attendu** que la MRC de Rivière-du-Loup a présenté un mode de répartition d'achat du livre « de prestige » de la MRC de RDL;

**Attendu** que ce mode de répartition est non représentatif selon la proportion de chacune des municipalités;

#### **En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à la MRC de Rivière-du-Loup de revoir son mode de répartition pour chacune des municipalités en respectant la proportion de population par municipalité comme par exemple la Municipalité de Cacouna a 5% de la population totale donc elle devrait déboursier 5% du budget total qui représente la somme de 325\$.

(c.c. toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup)

#### **2012-02-25.4.7 Demande de commandite –Action Chômage Kamouraska Inc.**

M. Patrick Tremblay, président, d'Action Chômage Kamouraska Inc. demande une aide financière pour leur organisme sans but lucratif qui œuvre au sein de la population depuis trente ans et qui a pour mandat, la défense des droits des chômeurs (ses).

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna ne donne pas suite à cette demande.

#### **4.8 Ristourne Mutuelle des Municipalités du Québec**

Mme Linda Daoust, de la Mutuelle des municipalités du Québec, nous informe que la mutuelle versera une ristourne de 1,5 millions de dollars au terme de l'exercice financier 2011.

Pour la Municipalité de Cacouna, la part attribuée s'élève à 893\$.

#### **4.9 Ministère de la Justice et directeur de l'état civil**

Le centre administratif et judiciaire du Ministère de la Justice transmet une copie de l'acte de désignation autorisant madame Ghislaine Daris, à compter du 11 janvier 2012, à célébrer des mariages et des unions civiles..

#### **4.10 Avis de motion- Programme de revitalisation**

Avis de motion est régulièrement donné par monsieur Gilbert Dumont conseiller, pour qu'à une prochaine réunion, un règlement sera adopté pour modifier le règlement no 29-10 concernant le programme de revitalisation.

#### **2012-02-26.4.11 Ajout à la réserve indienne**

Madame Valérie Gratton, conseillère en affaires autochtones du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous transmet copie d'une résolution du conseil de bande demandant l'ajout de terres à la réserve de Cacouna.

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna a rencontré le conseil de bande en 2010;

**Attendu qu'**à l'époque, le conseil de bande a informé le conseil municipal des démarches pour l'ajout de terres à la réserve actuelle;

**Attendu que** le conseil municipal a manifesté son désaccord face à cet ajout lors de cette rencontre;

**Attendu que** le propriétaire du 209, rue de la Grève serait enclavé dans cet ajout;

**Attendu que** ledit propriétaire a rencontré le conseil municipal à quelques reprises lui manifestant son désaccord à cet ajout et demandait l'appui de la municipalité dans ce dossier;

**Attendu que** le conseil municipal a déjà informé les personnes concernées de son désaccord en août 2010;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de ne pas autoriser l'ajout de terres à la réserve indienne actuelle sur son territoire.

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **5.1 Rapport du service incendie**

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

### **2012-02-27.5.2 Protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Arsène**

Dépôt au conseil du protocole d'entente mutuelle en service incendie avec la Municipalité de Saint-Arsène.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna mandate madame Ghislaine Daris, mairesse et monsieur Claude Lévesque, directeur du service incendie de la Municipalité de Cacouna à signer le protocole d'entente relatif à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie.

### **5.3 Modification du schéma de couverture de risque en incendie**

Suite à la demande de notre municipalité de modifier le schéma de couverture de risques en incendie afin de permettre de faire l'achat d'un camion citerne et non un camion autopompe, la MRC de Rivière-du-Loup nous informe que le comité de Sécurité en incendie est d'accord avec la demande conditionnellement à ce que le véhicule soit muni d'une pompe portative ayant au moins 55 CV ou HP de force de moteur. Ce changement ne requiert pas de modifier le schéma.

#### **2012-02-28.5.4 Achat camion citerne**

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna a demandé des soumissions pour l'achat d'un camion citerne le 16 mai 2011;

**Attendu que** les soumissions ont été ouvertes le 16 juin 2011;

**Attendu que** deux soumissions ont été présentées suite à cet appel d'offres;

**Attendu que** le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Levasseur Inc.;

**Attendu que** le comité de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup a autorisé l'achat d'un camion citerne conditionnellement à ce que le camion citerne soit muni d'une pompe portative de 55 HP de force de moteur;

**Attendu que** le comité de sécurité incendie nous a informé qu'il n'était pas nécessaire de changer le schéma de couverture de risques en incendie;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Levasseur Inc. au montant de 224 187.31\$ équipements et taxes incluses pour l'achat d'un camion citerne.

**Que** ledit camion soit payé à même le fonds général pour un montant de 124 187.31\$ et à même les surplus accumulés de la municipalité pour la somme de 100 000\$.

**Que** le conseil autorise également l'achat de la pompe portative P555S, 55HP au coût 12 750\$ plus taxes de la compagnie Aréo-Feu.

## **6. TRANSPORT**

### **6.1 Plan d'implantation de la tour Vidéotron et correspondance de Bell**

Dépôt au conseil du plan d'implantation de la tour de Vidéotron qui devrait être installé au printemps prochain et correspondance de Bell Mobilité nous informant qu'elle a accepté de partager l'espace du terrain et de la tour avec Vidéotron s.e.n.c.

### **2012-02-29.6.2 Prolongement de la rue D'Amours**

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna possède une parcelle de terrain pour le prolongement de la rue D'Amours;

**Attendu que** des travaux d'écoulement des eaux de surface doivent être entrepris dès le printemps afin d'éviter les inondations sur les terrains avoisinants;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à la firme SNC Lavallin une évaluation du travail d'ingénierie à effectuer pour régulariser les égouttements des eaux dans le secteur du prolongement de la rue D'Amours.

### **6.3 Soumissions- Éric Royer, arpenteur-géomètre**

Ce point est reporté pour étude.

### **6.4 Achat-plants élyme des sables**

Ce point est reporté afin de vérifier la quantité nécessaire de plants ainsi que les fournisseurs pouvant nous approvisionner.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **2012-02-30.7.1 Décompte progressif no 7 –lot 3**

Dépôt au conseil du décompte progressif no 7 pour le lot 3 au coût de 80 651.34\$

-Lafontaine Leclerc Inc. demande de paiement no 7 -lot 3 80 651.34\$

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la demande de paiement no 7 de Lafontaine Leclerc Inc. soit ratifié et payé tel que présenté pour un montant total de 80 651.34\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec.-trés. soient autorisées à effectuer le paiement pour et au nom de la Municipalité de Cacouna.

### **7.2 LER- Rapport géotechnique du 853 au 899 du Patrimoine**

Dépôt au conseil du rapport géotechnique de la firme LER demandé par la firme d'ingénieurs SNC Lavallin pour le suivi du dossier égouts entre la Meunerie et la rue Beaulieu.

### **7.3 Rapport- LCS- du 853 au 899 du Patrimoine**

Dépôt au conseil du rapport de position de la conduite d'aqueduc sur la rue du Patrimoine entre la rue Beaulieu et la Meunerie.

### **2012-02-31.7.4 Étude d'ingénierie –Rue de la Grève**

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna prévoit faire des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires sur la rue de la Grève;

**Attendu que** des études préliminaires doivent être exécutées par une firme d'ingénieurs pour avancer dans le processus;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna mandate Madeleine Lévesque, directrice générale à demander des soumissions à diverses firmes d'ingénieries pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sanitaires et pluviaux sur la rue de la Grève en vue d'une demande d'aide financière.

**2012-02-32.7.5 Demande de citoyens**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la municipalité de Cacouna demande au Ministère des Transports du Québec quels sont les changements de configuration de la rue du Patrimoine face au 410 et au 544 du Patrimoine concernant les travaux qui ont été faits en 2011 ou qui sont prévus en 2012.

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation**

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

**8.2 Procès-verbal –CPTAQ dossier 400978**

La Commission de protection du territoire agricole du Québec a suspendu le traitement du dossier 400978 pour une période de six mois, soit jusqu'au 9 juillet 2012, ou jusqu'à la date de la décision qu'elle pourrait rendre avant l'expiration de ce délai étant donné que la superficie visée est située dans un secteur visé à la demande à portée collective en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles soumise par la MRC de Rivière-du-Loup.

**2012-02-33.8.3 Procès-verbal –CCU du 7 décembre 2011**

Dépôt au conseil du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenu le 7 décembre 2011.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le procès-verbal du 7 décembre 2011 ainsi que les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

**2012-02-34.8.4 Dérogation mineure- 376 rue du Patrimoine**

Suite à la demande de dérogation mineure concernant la résidence du 376, rue du Patrimoine, afin de permettre un prolongement d'une aire de stationnement en façade de sa résidence et l'ajout d'une sortie à l'extrémité ouest de la propriété.

Le conseil autorise toute personne à se faire entendre.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents:

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise la demande de dérogation mineure à l'immeuble du 376, rue du Patrimoine

**Que** M. Vincent Bérubé, inspecteur en bâtiments soit autorisé à émettre le permis.

#### **8.5 CPTAQ-décision dossier 400976**

La Commission de Protection du territoire agricole du Québec nous transmet copie de la décision dans le dossier 400976 autorisant l'aliénation en faveur d'une partie des lots 201 et 204 du cadastre de la paroisse de Cacouna d'une superficie de 7,73 hectares et autorise également l'aliénation en faveur de Premier Tech Horticulture d'une partie des lots 211 et 212 du susdit cadastre, d'une superficie approximative de 6,47 hectares.

#### **8.6 Rénovation cadastrale**

Une correspondance du chargé de projet ainsi que de l'expert foncier responsable de la rénovation cadastrale sur notre territoire nous demandant diverses données relatives à notre territoire et nous transmette également l'échéancier prévu pour ce travail.

#### **8.7 CPTAQ- dossier 374602**

La Commission de protection du territoire agricole du Québec demandant le lotissement ou l'aliénation d'une superficie à l'égard de laquelle on invoque un droit aux articles 101 et 103 de la loi, a fait l'objet d'une vérification. Le tout décrit dans le projet d'acte serait conforme à la loi. Il demande copie de l'acte complété afin qu'il soit en mesure de donner suite par l'émission d'un avis de conformité selon les dispositions de la loi.

#### **8.8 Formation-inspecteur en bâtiments**

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

#### **8.9 MDDEP-Gestion des résidus de béton, de brique et d'asphalte**

Mme Isabelle Brillant, chef du contrôle agricole et des matières résiduelles du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous informe des lignes directrices relatives à la gestion de béton, de brique et d'asphalte issus des travaux de construction et de démolition et des résidus du secteur de la pierre de taille.

### **9. LOISIRS ET CULTURE**

#### **2012-02-35.9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.**

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents:

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise les contrats pour les cours suivants et en autorise les paiements aux dates spécifiées aux contrats :

-Tae boxe	500\$
-Danse de ligne	500\$
-Entraîneur hockey, patin, basketball	165\$
-Entraîneurs hockey	40\$

**Que** le conseil autorise le paiement d'Animation de l'Est pour l'animation et l'éclairage de la soirée du 4 février 2012 dans le cadre du Carnaval 2012 au montant de 517.39 \$.

#### **2012-02-36.9.2 Achat table à langer**

**Attendu que** plusieurs citoyens ont demandé l'installation de table à langer à la salle paroissiale;

**Attendu que** le conseil a pris en considération les nombreuses demandes;

**Attendu que** des soumissions ont été demandées à diverses entreprises pour effectuer l'achat de table à langer;

**Attendu que** les soumissions sont les suivantes :

-AvenueSupply	383\$ plus taxes
-Plurigramme	229\$ plus taxes

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise l'achat d'une table à langer de Plurigramme au montant de 229\$ plus taxes.

#### **2012-02-37.9.3 Demande d'étude préliminaire**

**Attendu que** le conseil s'interroge sur les besoins du local des loisirs;

**Attendu qu'**une étude devrait être effectuée pour connaître l'espace nécessaire et les besoins des locaux pour les loisirs ainsi que le centre-jeunes;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande une soumission à deux entreprises en architecture de la région pour préparer un estimé sommaire des coûts et besoins d'un centre de loisirs intergénérationnel.

#### **10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

#### **11. AUTRES DOSSIERS**

#### **12. INFORMATIONS**

#### **13. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **2012-02-38.13.1 Dîner conférence**

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de défrayer le coût de \$35.00 par personne pour le dîner à messieurs Gilles D'Amours et Carol Jean ainsi qu'à madame Ghislaine Daris lors de la conférence avec le Premier Ministre Jean Charest.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2012-02-39.15 Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Qu'**advenant 21h05 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

---

Madeline Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

---

Ghislaine Daris, mairesse

\*\*\*\*\*